ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 23580

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre la douleur chez l'enfant malade. Elle souhaite connaître quelles actions ont été initiées pour lutter contre la souffrance du nourrisson et de l'enfant et quelles mesures nouvelles peuvent être engagées pour renforcer cette politique.

Texte de la réponse

La lutte contre la douleur est depuis plusieurs années une priorité de santé publique. La mise en place de deux programmes nationaux successifs de lutte contre la douleur témoigne de la volonté des pouvoirs publics et des professionnels de santé de mieux maîtriser la prise en charge de la douleur à tous les âges de la vie. Parmi les actions menées dans le cadre du premier plan triennal (1998-2000) figurent la diffusion de la brochure pédiatrique destinée à améliorer l'information des enfants hospitalisés et de leur famille ainsi que le développement des moyens thérapeutiques avec la mise sur le marché de formes pédiatriques d'antalgiques et l'accès facilité aux antalgiques majeurs. En 2001, l'évaluation de ce premier plan montre qu'une prise de conscience se développe au niveau des usagers et des professionnels. Afin de soutenir cette dynamique un nouveau programme d'actions a été défini en 2002. Parmi les mesures prioritaires annoncées pour les quatre prochaines années figure le soulagement de la douleur du nourrisson et de l'enfant. La prévention de la douleur provoquée par les soins et la chirurgie ainsi que l'amélioration de la prise en charge de la migraine sont les autres priorités de ce nouveau plan. Ces priorités concernent également l'enfant : la migraine est une pathologie fréquente qui touche 5 à 10 % des enfants, la douleur aiguë provoquée par les soins et les traumatismes affecte particulièrement le nourrisson et l'enfant. Dans le cadre de ce nouveau programme plusieurs actions sont menées auprès des usagers et des soignants. La formation des professionnels de santé est renforcée avec la diffusion de fiches pédagogiques intégrant les connaissances de base sur les douleurs et leur évaluation ainsi que sur l'approche, l'écoute et le traitement du patient douloureux. Une de ces fiches est spécifiquement dédiée à la douleur du nourrisson et de l'enfant. Afin d'améliorer l'utilisation des opioïdes, une réflexion sur la simplification de la prescription et de la dispensation de ces médicaments est engagée. Pour mieux prendre en charge la migraine chez l'enfant, un centre expérimental de référence de la migraine a été créé. Ce centre, doté d'une activité de consultation, a en outre pour mission d'animer un réseau régional de correspondants et de développer l'information et la formation des professionnels ainsi que la recherche clinique dans ce domaine. L'information des enfants sur la prévention de la douleur est également prévue. Une première campagne de sensibilisation doit être menée avec l'éducation nationale auprès des enfants de maternelle et cours préparatoire afin de mieux leur faire connaître l'hôpital, les acteurs et les soins. Une deuxième campagne portant sur les moyens d'éviter et de soulager la douleur dentaire doit être réalisée avec la collaboration du conseil de l'ordre national des odontologistes à l'occasion des examens bucco-dentaires de prévention de la 6e et la 12e année.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE23580

Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23580
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6252
Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 161